



Neuchâtel, le 6 novembre 2024

Communiqué de presse Session du 5 novembre 2024

Un nouveau pas important pour l'égalité des genres a été franchi hier par le Grand Conseil neuchâtelois. Sous l'impulsion de l'écologiste **Clarence Chollet**, le canton de Neuchâtel demande aux Chambres d'introduire un congé parental fédéral ([23.244](#)). Largement plébiscité par le plénum, un tel développement de notre système d'assurance sociale promouvra l'égalité au sein des familles et sur le marché du travail. Le congé parental contribue directement au bien-être et à la santé des enfants et des parents. « Aujourd'hui, la Suisse est en queue de peloton en comparaison internationale en matière de politique familiale et de conciliations famille-travail, il est temps de reconnaître la nécessité d'un tel congé » affirme **Clarence Chollet**.

La forte diminution de poissons pêchés dans le Lac de Neuchâtel était également au centre des attentions du Grand Conseil. Pour les Vert·e·s, le cormoran ne peut porter à lui seul le chapeau de la baisse des captures car l'impact humain sur le lac est indubitable, pour preuve, l'augmentation des températures des eaux et la folle expansion de la moule quagga. En déposant un amendement pour étudier l'ensemble des causes de l'effondrement des populations piscicoles, la verte **Stéphanie Skartsounis** désirait mieux cerner l'ensemble de ces enjeux. Malheureusement, le plénum a rejeté cette proposition par 48 voix contre 41 et accepté la motion [24.147](#) qui vise à faciliter le tir du prédateur.

Question écologiste

Même rare, l'envoi de prisonniers neuchâtelois dans l'établissement pénitentiaire de Porrentruy n'est pas tolérable pour la députation verte. Sans accès à un extérieur offrant un dégagement sur le ciel, la prison de Porrentruy est marquée par des conditions « inhumaines et dégradantes » selon la Commission nationale de prévention de la torture. « Les autorités neuchâteloises doivent cesser d'envoyer des détenus à Porrentruy. Les Vert·e·s considèrent comme inacceptable la réponse du Conseil d'Etat confirmant la poursuite de l'envoi de détenus au sein de cet établissement », souligne **Cloé Dutoit**.